

**Informations pour les paiements des frais de garde ou de surveillance au dîner.  
Année scolaire 2017-2018**

**Élèves qui fréquentent le service de garde  
(minimum 2 périodes par jour 3 fois par semaine)**

Mois	Nombre de jours	Montant quotidien	Tarif mensuel
Août septembre	2jrs 19jrs	8,15\$	<u>Voir l'état de compte</u>
octobre	20jrs	8,15\$	<u>163,00\$</u>
novembre	20jrs	8,15\$	<u>163,00\$</u>
décembre	16jrs	8,15\$	<u>130,40\$</u>
janvier	16rs	8,15\$ 8,20\$	<del>130,40\$</del> <u>131,20\$</u>
février	18jrs	8,15\$ 8,20\$	<del>146,70\$</del> <u>147,60\$</u>
mars	15jrs	8,15\$ 8,20\$	<del>122,25\$</del> <u>123,00\$</u>
avril	19jrs	8,15\$ 8,20\$	<del>154,85\$</del> <u>155,80\$</u>
mai	20jrs	8,15\$ 8,20\$	<del>163,00\$</del> <u>164,00\$</u>
juin	15jrs	8,15\$ 8,20\$	<del>122,25\$</del> <u>123,00\$</u>

**Élèves qui fréquentent seulement le midi**

Mois	Nombre de jours	Montant quotidien	Tarif mensuel
Août septembre	2jrs 19jrs	2,50\$	<u>Voir l'état de compte</u>
octobre	20jrs	2,50\$	<u>50,00\$</u>
novembre	20jrs	2,50\$	<u>50,00\$</u>
décembre	16jrs	2,50\$	<u>40,00\$</u>
janvier	16rs	2,50\$	<u>40,00\$</u>
février	18jrs	2,50\$	<u>45,00\$</u>
mars	15jrs	2,50\$	<u>37,50\$</u>
avril	19jrs	2,50\$	<u>47,50\$</u>
mai	20jrs	2,50\$	<u>50,00\$</u>
juin	15jrs	2,50\$	<u>37,50\$</u>

*« Suite à l'adoption du budget provincial par le gouvernement, la contribution parentale pour les frais de garde et de dîneurs pourrait être majorée en janvier 2018 ». Augmentation de 0,05\$ par jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

**Tous les paiements doivent être effectués, au plus tard, le premier jeudi de chaque mois. Pour tout retard de paiement à la fin du mois, votre enfant sera retiré du service de garde.**

Procédure à suivre pour les paiements en ligne ou par chèques :

## **1- Paiement Internet :**

### **Clients de la Banque Nationale**

- Par Internet au [www.bnc.ca](http://www.bnc.ca) - Veuillez choisir le libellé du fournisseur « COMM SCOLAIRE MVICTORIN GARDE».
- Par téléphone au 1-888-TELNAT-1 ou 1-888-835-6281
- Utiliser le numéro de référence de 20 chiffres apparaissant à votre état de compte afin d'effectuer votre paiement.
- **ATTENTION:** Seuls les frais de services de garde peuvent être payés avec ce numéro de référence.
- Le délai de traitement sera de 24 à 48h.

### **Clients des autres institutions financières disponibles**

- Par Internet - Veuillez consulter le site Internet de votre institution financière\* et choisir le fournisseur de la Commission Scolaire Marie-Victorin dont libellé contient le mot « SERVICE DE GARDE » ou « SDG ».
- Utiliser le numéro de référence de 20 chiffres apparaissant à votre état de compte afin d'effectuer votre paiement.
- **ATTENTION:** Seuls les frais de services de garde peuvent être payés avec ce numéro de référence.
- Le délai de traitement sera de 48 heures ou plus.

#### *Note :*

Pour les paiements par Internet ou par téléphone, le reçu fiscal de fin d'année sera émis à la personne associée au numéro de référence. \*

Les institutions financières disponibles sont : Banque Nationale, Caisse Populaire Desjardins, CIBC, Banque Nouvelle-Écosse, HSBC, Toronto Dominion, Banque de Montréal, Banque Royale et Banque Laurentienne.

## **2-Paiements par chèques :**

Les paiements sont établis mensuellement et échelonnés sur 10 mois, de septembre à juin. Vous devez émettre des chèques au montant correspondant à la fréquentation de votre enfant, le premier de chaque mois, libellés à l'ordre de : SDG nouvelle école Brossard secteur C.

**Pour les fréquentations à moins de 5 jours par semaine, un état de compte sera envoyé au début de chaque mois.**

Josée Lareau  
Technicienne responsable en SDG  
(450) 678-9103 p.4458  
[sdg\\_secteurc@csmv.qc.ca](mailto:sdg_secteurc@csmv.qc.ca)